

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors-parti fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.- Compte postal 10-4772-4



Frictions révélatrices

Lors de l'émission *Forum* du 22 mars dernier, Mme Astrid Epiney, la nouvelle rectrice de l'Université de Fribourg, a dénoncé les dérives du droit d'initiative fédérale et les *frictions*, c'est son terme, qu'elles engendrent. Elle propose carrément de supprimer l'initiative populaire fédérale «rédigée de toutes pièces» au profit de l'initiative «conçue en termes généraux», qui existe déjà mais qu'on n'utilise jamais.

Elle reproche aux initiatives rédigées de toutes pièces d'être contraignantes au point d'imposer jusqu'à leurs imperfections au législateur. Les unes contredisent par exemple certains principes généraux du droit, comme l'initiative sur l'«internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables». D'autres sont rédigées aux quatre horreurs et truffées d'incertitudes juridiques, comme la récente initiative «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires». Ces textes, introduits tels quels dans la Constitution fédérale, y engendrent l'incohérence et l'insécurité. Quant à l'initiative «Contre l'immigration de masse», on se rend compte que sa mise en œuvre nous imposera probablement la résiliation d'accords internationaux que nous avons pourtant demandés et signés.

Autant d'erreurs due à l'amateurisme ou à l'aventurisme des lanceurs d'initiatives, autant de points de frictions à l'intérieur de la Constitution, entre les autorités et le peuple, entre la Confédération et les Etats voisins. Mme Epiney veut éviter ces frictions en réservant la rédaction des normes constitutionnelles aux plumes averties de l'administration fédérale et des parlementaires.

Le droit d'initiative, affirme-t-elle non sans raison, a été détourné de son but initial. *La Nation* a d'ailleurs dénoncé plus d'une fois la mainmise des grands partis sur ce droit qui n'est en principe pas conçu pour eux. On se rappelle ce secrétaire suisse d'un parti de gauche qui, annonçant le lancement de quatre initiatives, avouait sans la moindre gêne que les thèmes de deux d'entre elles devaient encore être trouvés...

Si nous partageons une bonne partie des griefs de Mme Epiney, nous ne pouvons nous rallier à sa proposition de supprimer l'initiative rédigée de toutes pièces.

D'abord, l'initiative conçue en termes généraux est un instrument compliqué et poussif. Il fonctionne par options successives: après que les cent mille signatures ont été déposées, le Parlement examine le texte, l'approuve ou

le rejette. S'il l'approuve, il élabore une modification constitutionnelle dans le sens désiré par les signataires et la soumet au vote du peuple et des cantons. S'il la rejette, il la soumet telle quelle au peuple seul (sans les cantons). Si le peuple refuse, le texte retourne définitivement au néant. Si le peuple accepte, le Parlement procède comme s'il avait d'emblée approuvé l'initiative: il élabore une norme constitutionnelle et la soumet au vote du souverain. Qui a envie de mettre en service une telle usine à gaz?

Pour ce qui est de l'efficacité, l'initiative conçue en termes généraux se situe à mi-chemin entre la pétition et l'initiative rédigée de toutes pièces. Elle n'est que partiellement contraignante. Les parlementaires ne sont pas libres de faire n'importe quoi, mais leur marge d'interprétation, pour ne pas dire de dérapage, est importante.

Son avantage, argumente Mme Epiney, c'est que le Parlement reste le rédacteur ultime, ce qui assure l'homogénéité juridique de la Constitution. Cela même se discute. Nous renvoyons le lecteur à l'article de dernière page de M. Olivier Klunge, qui montre que le semi-professionnalisme de nos élus ne garantit pas non plus la cohérence et la proportionnalité des lois. Ne serait-ce pas que la dégradation, incontestable, de l'usage de l'initiative trouve son pa-

rallèle dans une dégradation équivalente du travail parlementaire?

Ce qui est sûr, c'est qu'une initiative proposant une modification de la mécanique institutionnelle proprement dite n'est pensable que rédigée de toutes pièces. L'article 89 bis de la Constitution fédérale (aujourd'hui l'article 165), par exemple, qui reconnaît sa pleine place au droit d'urgence tout en réservant strictement les procédures de contrôle de la démocratie directe, représente une synthèse unique de l'imagination institutionnelle, de la rigueur juridique et de la vision politique. Jamais l'Assemblée fédérale n'aurait pu l'inventer. Elle s'y était d'ailleurs fortement opposée à l'époque, comme le Conseil fédéral et son administration. Il est vital de réserver la possibilité de telles initiatives.

Enfin, les frictions, pour irritantes qu'elles soient, révèlent parfois des problèmes plus profonds. Quand le châssis de la voiture grince, que le levier de vitesse se déboîte, que les freins chauffent, que le volant saute dans tous les sens et que les passagers chahutés commencent à donner de la voix, le conducteur peut à choix les faire taire en incriminant la voiture, ou alors se demander s'il n'est pas, peut-être, un mauvais conducteur nous emmenant sur un mauvais chemin et dans une mauvaise direction.

Olivier Delacrétaz

Un grand Vaudois honoré

Le 5 mars dernier, dans l'Aula du Palais de Rumine à Lausanne, en présence d'un nombreux public, M. Gilbert Kaenel a reçu les insignes de *Commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres* de la part du Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Suisse.

Directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire depuis trente ans, M. Kaenel va prendre sa retraite prochainement. Il a été honoré par la France pour son rôle actif dans la direction scientifique de recherches archéologiques dans ce pays voisin. Avant lui, deux autres Vaudois ont été honorés du même grade: Jacques Chessex et Claude Nobs.

Fondée par M^e Colin Martin, la collection des *Cahiers d'archéologie romande (CAR)* a également rendu hommage au professeur Kaenel, en lui dédiant le volume 151 de la série.¹ Son mémoire de licence, consacré aux céramiques gallo-romaines décorées du site d'*Aventicum*, fut le premier numéro des CAR, paru en 1974.

Sa thèse de doctorat porte le numéro 50. Publiée en 1990, elle traite des sépultures de la période de la Tène en Suisse occidentale.

Dans le volume d'hommage précité, nous avons particulièrement apprécié la contribution de M. Laurent Flutsch, directeur du Musée romain de Lausanne-Vidy et humoriste, intitulée *A propos d'une formule orale usuelle en contexte vaudois: approche analytique, interprétative et tout le commerce*, qui traite de la fameuse expression: «On a eu été plus mal!»

N'en déplaise à sa modestie, nous félicitons M. Gilbert Kaenel de ces hommages mérités et nous lui souhaitons une retraite aussi longue qu'active.

Antoine Rochat

¹ *De l'âge du Fer à l'usage du verre*, Mélanges offerts à Gilbert Kaenel, dit «Auguste», à l'occasion de son 65^e anniversaire, CAR 151, Lausanne 2014 (mcah@vd.ch).

Le Conseil fédéral s'en tient à l'essentiel



Charles Béguin, Vaumarcus et les Cahiers protestants

Cent ans déjà! C'est en effet en 1915 que le pasteur Charles Béguin donnait le coup d'envoi aux Camps de Vaumarcus, installés aux confins des Cantons de Vaud et de Neuchâtel. Des milliers de jeunes unionistes les ont fréquentés et d'illustres orateurs – théologiens, philosophes, hommes politiques – ont contribué à y former une élite au sein du protestantisme romand. Homme de foi et figure charismatique du mouvement unioniste romand, Charles Béguin sera aussi le fondateur et l'animateur des *Cahiers protestants* et, à l'instar de M. Marcel Regamey en Pays de Vaud, l'un des artisans de la réunification des Eglises protestantes de son canton. Sa personnalité rayonnante et son œuvre méritent le détour.

Originaire de Rochefort, fils d'un modeste horloger, Charles Béguin voit le jour en 1883 à La Chaux-de-Fonds. Il fait des études de théologie à la Faculté indépendante de Neuchâtel et porte

les couleurs de Belles-Lettres. Jeune tribun, il discourt sur les fontaines de La Chaux-de-Fonds en compagnie de Charles Naine; on le surnomme «le Mammouth». Il part pour l'Angleterre, où il subit la forte influence du révérend Sylvester Horne, animateur d'une très active fraternité d'hommes. C'est là que naît sa vocation pastorale. Consacré en 1906 en l'Eglise évangélique indépendante de Neuchâtel, il exerce le ministère à La Chaux-de-Fonds en qualité de sufragant du pasteur Pettavel, un homme qui va aussi beaucoup le marquer. Il devient ensuite pasteur de la paroisse des Planchettes, ce qui lui laisse le temps de préparer une licence en sciences sociales.

Dès 1910, c'est dans les camps du Sentier que sont formés les responsables des sections européennes de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG), institution créée à Paris sous Napoléon III et issue du Réveil. On s'y entretient de vie intérieure,

d'évangélisation, d'éducation, de pacifisme. Et de 1912 à 1914, c'est là que le pasteur Béguin fait ses premières armes comme organisateur de camps. Il vient d'être appelé au poste d'agent des UCJG de Genève, Neuchâtel et du Jura bernois; il sera déchargé de celles de Genève assez rapidement. En 1913, il organise la grande fête trisannuelle qui voit accourir à Bienne mille sept cents unionistes de toute la Suisse romande. Riche de cette expérience et de celle acquise dans les camps du Sentier, il cherche un château comme centre de ralliement et, en pleine guerre, finit par obtenir gracieusement celui de Vaumarcus. A partir de juillet 1915, cet homme au tempérament de chef couvre la colline vaumarcusienne de campeurs; il y forme des personnalités, découvre des talents cachés, stimule des énergies latentes pour les enrôler au service du Christ. Au camp des aînés (le «Grand camp») viennent s'ajouter ceux des jeunes filles, des juniors, des adolescentes ou des cadettes, des éducateurs, des éducatrices, des camps bibliques et des Journées sociales qui fusionneront avec le Congrès du christianisme social à Genève. Dès 1924, Béguin réunit chaque hiver à La Sagne (puis aussi à Corgémont) les agriculteurs empêchés de venir à Vaumarcus en été. Dès 1930, Tavannes accueille le centre de ralliement des unionistes jurassiens pendant l'hiver. Ces camps se veulent «un essai de République chrétienne». Ils réunissent jusqu'à cinq cents participants de toute confession, dont près d'une moitié d'étudiants. D'Albert Schweitzer (1923) à Gustave Thibon (1954) en passant par Karl Barth, Denis de Rougemont et Jean-Rodolphe de Salis, la liste des conférenciers invités est impressionnante!

«Une vie intellectuelle intense est une vie spirituelle normale», professe Béguin. Ses auditeurs seront parfois déconcertés par les fréquentes évolutions de sa pensée; sa foi, elle, restera «attentive au souffle puissant des affirmations barthiennes»¹. Oui, mais pas aveuglément! Il est vrai que, dès 1919, Béguin signale à l'attention des jeunes théologiens le *Römerbrief* (première version) d'un Barth alors totalement inconnu. Barth raconte dans une lettre la visite qu'il lui fit en compagnie de Rudolf Pestalozzi, en mai 1920, à Peseux. Béguin s'informa à cette occasion des idées de Barth et en particulier de sa conception de la résurrection: «Je dus lui dire si je pensais réellement que la résurrection soit visible de mes yeux.» Sur la réponse affirmative de Barth, Béguin lui fit remarquer que, «compte tenu de la mentalité de cet heureux pays, il n'arriverait pas à grand'chose avec [cette] doctrine en Suisse romande». Les Romands étaient en effet «en pleine lutte contre l'orthodoxie et s'en tiendraient avec clarté et loyauté à la résurrection purement spirituelle». Mais en 1920, comme le souligne le pasteur Bernard Reymond qui cite cette lettre, «Béguin n'aurait pas eu l'occasion de s'intéresser à la théologie dialectique à ce moment-là déjà si le hasard d'une parenté (R. Pestalozzi était son beau-frère) n'avait amené Barth lui-même dans son presbytère»². Début 1939, Béguin publie quelques thèses de Barth dont l'une incite l'Eglise à «prier pour la répression et l'élimination du «national-socialisme» comme autrefois,

devant des dangers analogues, elle a prié pour «l'effondrement des bastions du faux prophète Mahomet»». Béguin objecte: «Pourquoi les camper [ces thèses] face au seul «national-socialisme» allemand et non contre l'indivisible faisceau de tous les Etats totalitaires?»⁴

C'est pour faire profiter les Unions et le public des meilleures contributions présentées à Vaumarcus que Béguin crée en 1917 les *Cahiers de jeunesse*, devenus dix ans plus tard les *Cahiers protestants*. René Guisan, qui participe activement à la préparation et au déroulement des camps, rédige les éditoriaux pendant sept ans, mais c'est Béguin qui dirige et anime cette tribune du protestantisme romand jusqu'à sa retraite, en 1948, demeurant par la suite membre de son comité de rédaction. Retiré à Chailly-sur-Clarens, il passe les hivers à Nice où, le 3 janvier 1954, il succombe à une crise cardiaque. Sa tombe, au cimetière de Clarens, a été désaffectée en 2004.

Plusieurs pasteurs et missionnaires doivent à Charles Béguin, pour une bonne part, l'origine ou l'affermissement de leur vocation. «Vous m'avez appris que le renouveau de l'Eglise dépend du fait que des chrétiens restent jeunes et capables d'étonnement bien après leurs soixante ans passés»⁵, témoigne le pasteur Werner lorsque Béguin prend sa retraite. «Je ne connais dans nos milieux religieux aucun orateur qui eût un tel pouvoir de persuasion et d'entraînement», lit-on dans l'hommage que lui rend un unioniste à son décès. «Aucune encyclopédie ne gardera son nom, mais qu'importe, son œuvre est plus durable dans son anonymat que des milliers d'autres qui tombent en poussière», prophétise Paul Weber⁶. Bien vu! Le *Dictionnaire historique de la Suisse* fait totalement l'impasse sur cet éveillé d'âmes qui a si fortement marqué la jeunesse et la presse réformée de Suisse romande dans la première moitié du siècle passé, mais les camps de vacances de Vaumarcus sont aujourd'hui bien vivants, avec notamment le Camp Junior et le Camp «Ouverture et Partage», destiné aux aînés. L'œuvre de Charles Béguin, portée par la Fondation Le Camp, que contrôlent les Unions chrétiennes romandes, continue de rayonner.

Jean-Philippe Chenaux

¹ Marc DuPasquier, *Le Camp de Vaumarcus*, V. Attinger, 1934; Paul Weber, *Vaumarcus, 1915-1965*, Bevaix, 1965; Ph. Roulet, «Vaumarcus à 50 ans», *Les Cahiers protestants (CP)*, 1965 No B [sic]; Georges Verron, «Camp de Vaumarcus: 75 ans de présence rayonnante», *Le Gouvernail*, Saint-Blaise, 1990, No 5.

² A. Werner, «Hommage à un vivant», *Les Cahiers protestants*, janvier-février 1954, pp. 15-24.

³ Lettre du 21 mai 1920 à Ed. Thurneysen (*Briefwechsel I*, p. 390), cité in: B. Reymond, *Théologien ou prophète? Les francophones et Karl Barth avant 1945*, L'Age d'Homme, 1985, pp. 20-21.

⁴ Ch. B. et K. Barth, «L'Eglise et la question politique d'aujourd'hui», CP, 1939, pp. 3 et 5; cf. aussi: Eric Werner, «Bastions», *L'avant-blog* (internet), 3 mars 2015.

⁵ A. Werner, «Un homme: Charles Béguin», *Jeunesse*, janvier 1954.

⁶ P. W., «† Charles Béguin», *FA des Montagnes*, 6 janvier 1954.

Les Marches du Pays 2015

Le Tour des trois Monts (Mont Pèlerin, Mont Chesau, Mont Vuarat)

Dates

Samedi 2 mai 2015 (en cas de mauvais temps, renvoi au samedi 9 mai).

Programme

9h00-11h15: Accueil des participants à la station du Mont-Pèlerin, au terminus du funiculaire. Présentation du trajet. Depuis la station, nous suivons une petite route en direction de la Maison du Pèlerin, établissement pour personnes âgées. En face des bâtiments, un sentier balisé atteint rapidement une lisière de forêt. Empruntant un escalier métallique aménagé entre des blocs de poudingue, il nous conduit à travers bois jusqu'à un réservoir. Pendant plus d'un kilomètre, on chemine à plat sur une route à circulation restreinte, qui offre progressivement de superbes points de vue sur le Bassin lémanique et les montagnes de Haute-Savoie. A un croisement, en contrebas de la ferme du Défiran, nous quittons la route pour gagner à nouveau la forêt. Un parcours presque circulaire, ponctué de clairières (Chalet Volet, Chalet Buttica), nous permet d'atteindre le sommet du Mont Pèlerin (alt. 1084 m), dominé par la tour de télécommunication Plein Ciel. Montée en ascenseur vitré jusqu'à la plate-forme panoramique. Prix: 5 fr. (prévoir de la monnaie).

11h15-12h30: Une fois la visite terminée, on redescend vers Paully en coupant deux contours de la route d'accès à l'antenne. Aux premières maisons du hameau, un large chemin bordé d'arbres se dirige en direction du nord, traverse une forêt et débouche sur le pâturage de La Moille. On poursuit tout droit jusqu'au Mont Chesau, où est prévu l'endroit du pique-nique. Panorama sur les Préalpes fribourgeoises.

13h30-16h00: Depuis le sommet du Mont Chesau, nous longeons la lisière du Bois du Tey avant d'atteindre plus bas une route qui mène au village de Granges (Veveyse FR). La descente continue tantôt sur goudron, tantôt sur herbe jusqu'au ruisseau de la Biorde. Après avoir franchi un petit pont, nous gagnons par une remontée tranquille la localité de Bossonnens. Le site médiéval se trouve au sud-est du village moderne, dans un bois; il comprend un château avec donjon carré, un bourg et des fossés, ainsi qu'une tour circulaire massive. Visite des ruines sous la direction de l'organisateur.

16h00-19h00: A la sortie du bois, un sentier en lisière gagne le hameau de Vuarat. Après un carrefour de routes, un autre chemin nous conduit au pied du mont homonyme, non loin des maisons de Rombuet. Il suffit d'un ou deux zigzags pour rejoindre une route forestière que l'on suit jusqu'à La Baume. Joli coup d'oeil sur les Pléiades et la vallée de la Veveyse. Encore quelques dizaines de mètres, et nous atteignons le sommet du Mont Vuarat. Le trajet se poursuit en forêt sur deux kilomètres. A la sortie, au point 878, une petite route descend en pente douce sur Montimbert, où commence une zone de villas. Peu après, nous traversons la voie ferrée et arrivons à la gare de Châtel-Saint-Denis, terme de notre excursion.

Renseignements

La Nation, Rédaction et administration,
Place Grand-Saint-Jean 1, Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h-10h), courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

UAPE: les communes piégées

Dans un article curieusement intitulé «Familles», la Constitution vaudoise traite à l'art. 63 de divers thèmes, précisément extérieurs à celles-ci. L'alinéa 2 précise notamment que, «en collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants». Et c'est certainement animés des meilleures intentions que, en 2009, 71% des Vaudois ont sur-renchéri en acceptant l'art. 63a traitant de l'école à journée continue: «En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.»

L'ajout de ce nouvel article est à plusieurs titres une mauvaise affaire pour les communes. Si l'art. 63 leur attribuait les tâches d'exécution conjointement avec le Canton, l'art. 63a leur en laisse désormais seules la charge. Alors que l'actuelle loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) impose l'accueil parascolaire jusqu'à l'âge de douze ans, le nouvel article étend cet accueil à tous les élèves en âge de scolarité. Enfin, avec la journée continue, on ne parle pas seulement d'accueil parascolaire, mais aussi de cantines et d'autres infrastructures. De tels équipements ne se conçoivent qu'au sein de grands établissements scolaires. Tout ceci va pousser à la fermeture des petits collèges de campagne et à la construction de nouveaux complexes.

Pour l'heure, aucune loi sur l'école à journée continue n'a encore été adoptée. Pour l'instant, les autorités cantonales encouragent poliment, mais fermement, les communes à se doter au plus vite d'unités d'accueil pour élèves (UAPE) et de cantines scolaires. Mais la création de telles unités n'est pas une mince affaire. Les locaux, tout d'abord, doivent répondre aux normes fixées par la LAJE, sa directive d'application et les règlements correspondants, subsidiairement par la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants si on espère un subside. Ces documents définissent très précisément les surfaces minimales par enfant, la hauteur des parapets et des rebords de fenêtres (obligatoirement en verre de sécurité), la surface minimale de ces dernières, la nature du revêtement de sol, le mobilier, l'aération des locaux, etc. Ceci ne serait encore rien sans le respect des directives de prévention contre l'incendie (plans d'évacuation, largeur des chemins de fuite, disposition des moyens d'extinction...) et les normes du service cantonal de l'hygiène (nombre de WC et de lavabos). Le respect de ces nombreuses règles renchérit donc significativement la construction de telles unités et exclut généralement la transformation et la mise aux normes de locaux existants.

Une commune qui disposerait de commodités d'accueil conformes

n'est pas encore au bout de ses peines: les exigences administratives et pédagogiques liées à l'exploitation de l'unité, décrites dans les mêmes lois¹, directives et ordonnances, définissent le nombre de personnes nécessaires à l'encadrement, leur formation et leur qualification. A l'exception des grandes communes, les municipalités optent pour le recours à un partenaire privé, actif dans la branche, pour recruter et administrer le personnel nécessaire au fonctionnement de l'UAPE. Les frais de fonctionnement sont donc importants.

L'application de toutes ces contraintes amène le coût d'une place en UAPE à un montant annuel à cinq chiffres. Les communes sont théoriquement libres de facturer intégralement ces coûts aux parents des enfants accueillis, mais, dans la pratique, elles ne le pourront pas, faute à la concurrence de structures entièrement privées et au risque de renonciation à l'accueil – facultatif – pour des raisons pécuniaires. Même si un tarif progressif en fonction du revenu des parents est instauré, les communes sont condamnées à subventionner leur UAPE.

L'affaire va se corser lorsque l'école à journée continue sera vraiment introduite: quelles seront les exigences de la loi et des règlements d'appli-

tion? Combien de places seront alors vraiment nécessaires? On peut s'attendre à la réduction de la durée des pauses de midi et à la suppression de bon nombre de transports scolaires à cette même heure. Cette évolution obligera de fait certains parents à recourir aux UAPE ou à la cantine, car il sera impossible pour leurs enfants de revenir à la maison à la mi-journée. Certains parents refuseront les factures, ne se laissant pas imposer un accueil qui est constitutionnellement facultatif, mais inévitable pour des questions d'organisation. Et si le cas fait jurisprudence, les communes se verront forcées, pour des questions d'équité, d'accorder finalement, du moins pour la pause de midi, la gratuité des UAPE.

Alors que le Canton définit tant les nécessités que les conditions d'exploitation de l'accueil parascolaire, les communes se retrouvent piégées pour sa mise sur pied, retardant autant que possible des investissements et les charges d'exploitation corollaires qu'elles savent être au-dessus de leurs moyens. Du côté des parents, c'est la grogne: les belles promesses faites lors des votations de 2009 ne sont toujours pas tenues et ne sont pas près de l'être!

Cédric Cossy

¹ La LAJE et ses annexes utilisent systématiquement le féminin pour désigner les fonctions correspondantes. Le service de l'égalité n'a apparemment pas encore mis son nez épicène dans ces documents.

Le message

Aujourd'hui nous vous terrorisons, nous vous dominerons demain. Vous abreuvant d'images insupportables, nous retournons contre vous les techniques que vos universités nous ont apprises. Vous ne savez plus ce qu'est la mort. La chair ensanglantée («cruor» dans une de vos langues anciennes...) vous effare. Nous vous rappelons que vous avez un corps, c'est cruel... Vos droits de l'homme, nous nous en servons pour nous imposer chez vous; nous sommes iconoclastes comme vos protestants lorsqu'ils croyaient encore au Dieu dont on ne fait pas d'image. Nous nous multiplions, vos femmes sont infécondes; nous pouvons nous permettre de sacrifier nos hommes. Vous dites que nous sommes lâches, mais nos martyrs savent mourir. Et vos drones, et vos pilotes de bombardier, et vos snipers bien nourris, sont-ils courageux? Nos talibans en sandales résistent avec des fusils, vous n'avez jamais vaincu nos Afghans. Nous ne sommes pas si nombreux, mais les libertins d'avant 1789, les bolcheviques, les nazis ne représentaient que quelques poignées d'hommes résolus. Dieu est avec nous. Nous avons le temps. Chaque jour, les victimes des guerres que vous avez fomentées abordent vos côtes, vos îles. Nos Syriens, nos Irakiens et nos Somaliens débarquent. Le statut que votre pitié leur octroie les protège. En Algérie, à Abou Ghraïb, à Guantanamo, vous avez violé notre honneur viril. Rappelez-vous cette image que vous avez diffusée partout: on y voyait une femme-soldat américaine avec une tresse blonde, massive, les mains sur les

hanches, surveillant à travers un grillage nos frères habillés en orange comme des voyous yankees; sa présence hautaine les humiliait. Nous ne vous le pardonnons pas, comme nous ne pardonnons pas les insultes faites au prophète. Aurons-nous besoin de porter la guerre sur votre sol pour vous abattre? Même pas. Vous vous rendrez, vous vous convertirez, car la force armée n'est plus rien pour vous, les Européens, obligés obéissants de l'Amérique. Vous n'avez pas écouté ceux auxquels la colonisation répugnait, les conservateurs et les anarchistes. Vous vouliez imposer vos Lumières au monde. Vous payerez cette erreur. Nous vous fûmes soumis durant un siècle. Le vent a tourné. Le Califat renaît.

Voilà le message que nous délivrent nos chers djihadistes.

Au vingtième siècle, les tortionnaires pratiquaient leur métier en secret, dans les caves, dans des camps de concentration perdus en Pologne ou en Sibérie, où des fortins étaient réservés aux violences extrêmes.

Les djihadistes, utilisant les nouveaux moyens de communication, étalent leurs atrocités aux yeux du monde. Ils immolent, crucifient, égorgent et décapitent pour le public de la toile. Ils mettent la violence en scène avec ce supplément de cruauté qui sidère. Ils renouent en quelque sorte avec l'Antiquité où le spectacle des supplices se donnait dans les cirques, et avec l'Ancien Régime où les bourreaux officiaient sur les places publiques.

Dans cette stratégie, il faut faire la part du plan et celle de la bouffonnerie, présente par exemple dans la branche nigérienne du djihadisme, Boko Haram, ou chez les ex-rappeurs et informaticiens londoniens préposés aux assassinats.

Selon Albert Camus, le suicide est le seul problème philosophique qui importe. La cruauté apparaît tout aussi mystérieuse. L'homme est le seul animal politique, religieux et conscient de son existence. Le seul animal cruel, c'est aussi lui.

La cruauté est ambiguë. Elle manifeste la puissance qui veut s'affirmer, une violence jouissive et calculée, mais signale en même temps une rancune profonde, la souffrance propre de celui qui torture, un désir de vengeance longtemps réprimé qui soudain explose. L'homme cruel s'en prend à des êtres sans défense. Il arrose d'essence un pilote enfermé dans une cage et lui met le feu à distance. Les victimes souffriront irrémédiablement, puis mourront. Elles le savent. Les bourreaux jouissent de savoir qu'elles le savent.

Les supplices, les exécutions sommaires et les actes terroristes déshonorent leurs auteurs; elles ne relèvent pas du combat loyal, ne demandent aucun courage. Les bourreaux se moquent de ces jugements moraux. Il s'agit dans leur perspective de provocations destinées à signaler que les victimes ont décidé de prendre leur revanche.

Après une longue période brillante et conquérante, la civilisation musul-

mane a décliné. Sur les plans militaire, technique et scientifique, elle a subi la loi de l'Occident et de la Russie. L'Empire ottoman fut dépecé, les richesses pétrolières engraisèrent les puissances coloniales. Le Caucase, la Libye, le Maghreb, l'Inde du Nord et l'Indonésie furent occupés durant des décennies. D'autres contrées (la Palestine) furent partagées selon les intérêts européens. Seules l'Egypte, la Perse et l'Arabie saoudite échappèrent quelque peu à l'avidité occidentale.

La rancune des Musulmans explosa après la Seconde Guerre mondiale.

L'islam rêve à nouveau de conquêtes. Il tient une grande partie de l'Afrique, il repeuple les anciennes puissances coloniales atteintes de déclin démographique.

Ferons-nous face?

Jacques Perrin

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara Morges

Sicura è la via non la città

Le renforcement des sanctions pénales de la loi sur la circulation routière (LCR) dans le cadre du programme *Via Sicura* est contesté, souvent par ceux-là mêmes qui réclament un durcissement du droit pénal général, en particulier du système des jours-amende.

Cette position à première vue contradictoire s'explique certes politiquement. Tel politicien libéral genevois sera électoralement plus proche des pilotes de bolides que d'altermondialistes casseurs et fumeurs de joints, alors que telle conseillère nationale verte soignera son discours anti-mobilité dure pour faire oublier qu'elle habite loin du réseau des transports publics.

La vraie contradiction se trouve cependant surtout dans le fait que deux théories pénales opposées sont appliquées par le même législateur sur le même territoire. Les buts classiques assignés au droit pénal sont la prévention générale, la prévention spéciale et la sanction. Cette dernière composante, liée à la vengeance, se fonde sur le principe moral que toute faute doit être punie, que le pécheur doit payer pour ses vices. Depuis les Lumières et Cesare Beccaria¹, puis la laïcisation du droit pénal, la sanction perd progressivement son caractère autonome de justification de la peine.

La prévention spéciale cherche à ce que celui qui commet une infraction ne récidive pas. La prévention générale vise au respect de l'ordre juridique par l'ensemble de la population. En sanctionnant certains agissements et en le publiant, on dissuade le plus grand nombre de les commettre. On impose

également l'idée que l'Etat agit pour le maintien de l'ordre public en encourageant les comportements conformes.

En Suisse, depuis plusieurs décennies, l'individualisation des peines s'est imposée avec l'idée que le criminel ne devait pas «payer pour les autres», que chacun devait être condamné à la peine adaptée à sa situation particulière, dans le but de favoriser la réinsertion sociale. Les juges suisses ont donc mis en avant la prévention spéciale. Dès lors, les tribunaux pénaux prennent grand soin de déterminer les circonstances personnelles qui ont amené chaque prévenu à commettre son délit. L'incapacité de discernement, passagère ou durable, tient en bonne place dans ce contexte, justifiant très souvent une diminution, voire une exemption de la peine. On va jusqu'à vouloir éviter toute stigmatisation des condamnés. Or, lier une condamnation pénale à une certaine réprobation sociale est un élément essentiel de la prévention générale.

En matière de circulation routière au contraire, *Via Sicura* a introduit des peines sévères et incompressibles, l'incapacité de discernement étant une circonstance aggravante². On ne se demande pas si l'étudiant d'une école internationale flashé à 200 km/heure sur la rade de Genève ne souffre pas d'un syndrome d'abandon dû à la fréquentation dès son plus jeune âge de pensionnats loin de l'amour maternel. On n'étudie pas l'idée de l'inscrire, aux frais du contribuable, à des courses automobiles sur circuit pour lui permettre de canaliser ses pulsions de vitesse, évitant qu'il ne les assouvisse sur la route. On paie pourtant

des cours de boxe thaï à un mineur castagneur récidiviste.

La répression des infractions de la route est donc principalement fondée sur la prévention générale. Le but du programme *Via Sicura* est : zéro mort sur les routes. Il s'agit donc de décourager tout comportement déviant par des sanctions extrêmement sévères, appliquées selon des barèmes fixes et assurant une visibilité maximum aux condamnations. On n'hésite pas à stigmatiser les contrevenants en diffusant des données permettant aisément à leur entourage de les reconnaître, alors qu'on ne donne plus la nationalité des trafiquants de drogue condamnés.

Nous peinons à comprendre cette schizophrénie du législateur. Pourquoi ne pas mettre en place un programme «Città Sicura» visant zéro victime de cambriolage et/ou zéro mort d'overdose. Il s'agirait de prévoir des peines sévères incompressibles, de harceler les contrevenants, y compris avec des moyens techniques. Lorsqu'un contrevenant serait appréhendé, son téléphone portable et

son ordinateur, qui lui ont permis de commettre son infraction, seraient immédiatement confisqués d'office. On pourrait même imaginer équiper à vie les contrevenants d'un bracelet épiaut leurs moindres faits et gestes, comme certains véhicules sont déjà équipés de boîtes noires.

Sur le plan de la théorie pénale, il n'y a aucune raison justifiant le traitement caricaturalement différent entre le droit pénal général et celui de la route. Evidemment, les poches des détenteurs de grosses cylindrées sont plus profondes que celles des malandrins.

Le législateur doit retrouver une certaine cohérence dans le traitement des infractions. Les dérives de l'Etat policier ne commencent pas une fois la voiture garée. La peur du gendarme doit être la même sur la chaussée et sur le trottoir.

Olivier Klunge

¹ *Des délits et des peines*, paru en 1764.

² Il n'en a pas toujours été ainsi. Dans les années 1950 encore, un état d'ébriété était une circonstance atténuante au pénal lors d'un accident de la route.

La politique des p'tits copains

Les Services industriels de Lausanne viennent d'envoyer à tous leurs abonnés, avec la dernière facture trimestrielle, un dépliant intitulé «Informations aux locataires», émanant du Service du logement et des gérances de la ville.

Les sous-titres du document, sous forme de questions, donnent le ton :

– Vous avez enfin emménagé. Votre loyer est-il correct?

– Vous avez reçu une hausse de loyer, est-ce légal?

– Votre bail est résilié. Que faire?

Le reste est à l'avenant, et ces bons conseils se terminent par les coordon-

nées complètes de l'Asloca-Lausanne, association de défense des locataires!

Une partie de ma facture d'électricité sert donc à financer de la propagande pour une association privée dont je ne partage en rien les vues ni les méthodes. C'est inadmissible.

Le prochain envoi des Services industriels sera-t-il accompagné d'un dépliant d'information aux propriétaires, finissant par les coordonnées de la Chambre vaudoise immobilière?

Le parti socialiste au pouvoir se comporte comme le parti radical de la grande époque: il pratique sans vergogne la politique des p'tits copains.

A. Rochat

Radicalisme éternel

Les Vaudois ont été stupéfaits d'apprendre que de la propagande gauchiste était diffusée très officiellement au sein de l'EPSIC. Les élèves du cours de culture générale avaient l'obligation d'acquiescer un document de l'Union syndicale suisse préfacé par M. Jean-Christophe Schwab dans l'esprit du prosélytisme socialiste; pire, un document différenciant la gauche et la droite était diffusé dans ce cours: à celle-là la justice, la solidarité, l'égalité; à celle-ci la force, la marchandisation du monde et les privilèges.

Saisi d'une juste et sainte colère, M. Frédéric Borloz pourfend les responsables de ce bourrage de crâne dans la *Tribune* PLR de fin février. Et, dans son élan protestataire, il va jusqu'à écrire: *Les Radicaux qui ont permis la démocratie dans le canton, en chassant les Bernois qui prônaient l'oligarchie, doivent se retourner dans leur tombe.*

A croire que dans tout Vaudois bien né a toujours sommeillé un radical, même en 1798.

J.-F. C.

Comm' quoi...

Une nouvelle formation postgrade en «rédaction stratégique de communication» a vu le jour en Suisse romande. Le journal de la Fédération des entreprises romandes à Genève y consacre un article expliquant l'évolution de cette science: «L'entreprise a accru le périmètre de sa prise de parole», notamment «vers la fin des années 1980 avec le développement de la communication environnementale». Puis «le mouvement éthique s'est greffé sur cette tendance au milieu des années 1990, où l'entreprise rêvait de citoyenneté et propageait des valeurs de solidarité». Il est question du «discours des organisations privées ou publiques qui se remet en cause»; des «nouvelles thématiques propres à mieux façonner une image capable de faire parler et de faire vendre»; de la «construction de ce discours repensé, recomposé, redéfini pour correspondre aux préoccupations de l'époque»; mais aussi de «la nécessité d'une ligne éditoriale claire et qui valide un positionnement réfléchi», et des «nouvelles exigences en matière d'éthique ou de «comportement citoyen»». Pour conclure: «Une entreprise se présente désormais comme un carrefour d'audiences.»

données, avec quelques photos. Les contacts avec la clientèle se font au café et dans les sociétés locales. Et si le patron sait y faire, ça peut très bien tourner.

De l'autre côté, il y a les entreprises hyper-dans-la-modernité, dont les managers sont des communicateurs. Souvent ils ne créent rien, n'ont pas grand'chose à vendre, ou du moins pas grand'chose d'intéressant, mais ils réussissent à fourguer n'importe quoi à n'importe qui, juste en communiquant. Ou alors ils ont engagé des communicateurs externes qui font le même travail pour des dizaines d'entreprises différentes. Ces gens s'adressent à vous comme si vous étiez des radins («Pas cher», «Moins cher que chez les autres»), voire des radins malpropres («Sale»), mais aussi des bobos écolos («Nos avions émettent 22% de CO₂ en moins», «Nos bancomats sont alimentés par du courant écologique»); dans tous les cas, on vous considère comme des individus communs, quelconques, fades, inintéressants car conformes à la masse. Les seules variations concernent la forme de cette communication, qui évolue avec la mode (d'où l'utilité de la formation citée plus haut).

Entre deux, il y a les perles rares, les entreprises qui vendent quelque chose d'utile en communiquant de façon intelligente, amusante, originale. Le patron y imprime sa personnalité, en se fichant des modes et des théories de marketing. Si ça plaît à quelqu'un, alors ce quelqu'un (intelligent et original) deviendra client. Les autres peuvent passer leur chemin. De tels patrons ne deviendront sans doute pas riches; en revanche, ils pourront s'éviter les frais d'une formation en rédaction stratégique de communication, parce qu'ils trouveront par eux-mêmes de bonnes idées que personne ne leur aura soufflées.

LE COIN DU RONCHON

Toi y'en a pas compris? Alors moi y'en a t'expliquer.

D'un côté, il y a des entreprises dont les responsables ne sont pas très à l'aise avec la com', et qui ont l'intelligence de ne pas s'y lancer, préférant se concentrer sur ce qu'ils savent faire. Ils mettent depuis des années la même publicité dans le journal local et leur modeste site internet n'indique que leur domaine d'activité et leurs coord-